

LA COLONISATION

FORET-POLITIQUE DU GOUVERNEMENT.

NEMENT.

Le colon en quête d'un "sort meilleur" traverse une crise qui présente deux phases : celle du déplacement et celle de l'adaptation. La première de ces phases, celle du déplacement ou du départ, relève avant tout de l'initiative et de l'action privée; la seconde, celle de l'adaptation ou de l'établissement, est évidemment et essentiellement du ressort du gouvernement. Il s'ensuit donc que la colonisation est une œuvre collective.

L'État devra par conséquent prendre les dispositions indispensables qui pourront assurer aux colons un territoire propice à la colonisation.

Et tout d'abord, avant qu'il s'agisse de concession et d'exploitation, quelle est la nature du territoire ?

Les textes officiels font mention de plusieurs régions de colonisation. Les principales sont : la vallée du lac Saint-Jean, le nord de Montréal, le Témiscamingue et l'Abitibi. Elles forment la partie nord du Québec.

Pendant que les colonisateurs s'appliquent à représenter ces régions comme défrichables et riches, en ce qui concerne le sol, une certaine école officielle a entrepris de démontrer que cette continuité de forêts n'est pas faite pour favoriser la colonisation, mais qu'elle se prête plutôt à l'exploitation industrielle. Le gouvernement considère ces territoires comme une source de richesses qu'il y a lieu de ne pas laisser tarir : il s'agit là, pour le présent et pour l'avenir, de revenus immenses.

Voici ce qu'en pense M. Piché, chef du Service Forestier, dans un article qu'il a fait paraître la Revue trimestrielle canadienne :

"Cette région comprend les forêts les plus riches de l'est du Canada : pays au relief peu accentué, car nous sommes sur le sommet du plateau Laurentien, parsemé de lacs de toutes grandeurs, arrosé par de belles rivières favorables au flottage des bois. C'est ici que la grande exploitation forestière dans les provinces de l'Ontario et de Québec s'est principalement développée depuis une centaine d'années environ"

"Les feux ont largement contribué à diminuer la valeur de nos forêts . . . Heureusement, en ces derniers temps, on a constitué, surtout dans la Province de Québec, des Associations entre les propriétaires de concessions forestières pour prévenir et combattre les incendies, et déjà, l'on constate des progrès sensibles; il faudra continuer, car c'est à cette seule condition que l'on peut espérer conserver ce qui nous reste de forêts."

"Notre province doit beaucoup à ses forêts; elles lui ont fourni depuis la Confédération jusqu'à date, près de \$40,000,000.00 de revenus, soit en primes d'affermage et en ventes foncières, soit en droits de coupe; aussi a-t-elle été la première à établir un service forestier composé de techniciens et à fonder une école forestière pour recruter son personnel et celui des marchands de bois. Elle a même une pépinière pour fournir, à des prix modiques, des plants à ceux qui en demandent."

"Une évaluation que nous avons faite de notre richesse forestière porte celle-ci à vingt milliards de pieds cubes de bois d'œuvre et deux cents millions de cordes de bois de pulpe, le tout ayant une valeur sur pied de \$600,000,000.00."

"Avec un capital aussi énorme, on admettra que la Province est justifiable de faire les dépenses nécessaires pour assurer à nos forêts une protection efficace contre les incendies, et développer nos régions du Nord. Notre Province est très riche en chutes d'eau puissantes et en bois de pulpe; de fait, c'est chez nous que l'industrie des pâtes de bois ou celluloses a le plus progressé et nous devons profiter de ce que le courant est favorable pour assurer l'accroissement de la richesse de notre pays, en amenant d'autres capitaux pour développer toutes nos industries du bois."

Il valait la peine de citer ici des portions aussi étendues de l'article de M. Piché, car elles sont significatives. Elles révèlent la politique que le gouvernement s'est tracée dans cette région où l'on entend diriger les colons. Cette politique ressemble à un programme industriel plutôt qu'à un plan de colonisation.

Que l'on considère, d'ailleurs, la situation faite aux colons par le gouvernement. Celui-ci leur concède des lots boisés et leur impose des obligations onéreuses. Il limite leur droit de possession en donnant au porteur de licence le privilège de piller le bois marchand. Il empêche les colons de développer leurs terres en leur interdisant de défricher "plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure."

Les colons en sont réduits au rôle de sociétaires assujettis aux intérêts de l'exploiteur du bois. Pendant que celui-ci fait fortune en peu d'années, ceux-là passent leur vie dans la misère. Un publiciste du Ministère de la colonisation, dans le "Guide du colon", paru en 1910, fait le portrait que voici de cette race de colons : "Nous sommes un peu de défrichours. Pour le comprendre, il suffit d'aller dans les régions où nous habitons, de converser avec les colons. Vous admirerez ces âmes naïves qui ont subi l'isolement, la solitude, les privations et les misères de la vie coloniale, et qui après un certain temps, ont fini par se laisser aller à des idées de retour vers les centres populaires."

et prospère avant un demi-siècle."
C'est un portrait sans "retouche",
et c'est un aveu qui confirme ce que
nous disions tout à l'heure de la poli-
tique que le gouvernement poursuit
dans ces régions du nord de Québec.

Il n'en faut pas davantage pour
en arriver aux conclusions suivantes :
Le gouvernement entretient une poli-
tique opposée aux véritables intérêts
de la colonisation; il est impossible
d'établir un plan d'action complet
et efficace tant qu'on n'aura pas
amené le gouvernement à chan-
ger d'attitude sur la question,
tant que l'Etat persistera à
ne pas contribuer pour sa
part à l'entreprise commune; tant
qu'il n'aménagera point certains ter-
ritoires pour les fins précises de la
colonisation.

L.- A. DELORME,
Winnipeg, le 18 octobre 1918.